



À l'intention des prescripteurs de médicaments d'exception
des pharmaciens

1^{er} octobre 2014

Modifications au répertoire des Codes des médicaments d'exception

La Régie vous avise des modifications apportées au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*, effectives au 1^{er} octobre 2014.

1. Nouveaux médicaments d'exception codifiés

Trois nouveaux médicaments d'exception s'ajoutent au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Ils peuvent désormais être autorisés si la condition médicale du patient correspond à l'une des indications reconnues pour le paiement. Vous pouvez alors inscrire sur l'ordonnance le code correspondant à l'indication.

Il s'agit de :

- ARIPIPIRAZOLE – *Abilify Maintena^{MC} Pd. Inj. I.M.*

Code SN94 – Pour la personne qui présente un problème d'observance avec la prise d'un **antipsychotique oral**;

Code SN95 – Pour la personne chez qui l'administration d'un **antipsychotique injectable conventionnel** à action prolongée est inefficace ou mal toléré;

- ALOGLIPTINE (BENZOATE D') – *Nesina^{MC}*

Code EN167 – Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en monothérapie** lorsque la metformine et une sulfonylurée sont contre-indiquées ou non tolérées;

Code EN148 – Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en association avec la metformine**, lorsqu'une sulfonylurée est contre-indiquée, non tolérée ou inefficace;

Code EN149 – Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en association avec une sulfonylurée**, lorsque la metformine est contre-indiquée, non tolérée ou inefficace;

Courriel :
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

	Pharmaciens		Autres professionnels	
Téléphone :	Québec	418 643-9025	Québec	418 643-8210
	Ailleurs	1 888 883-7427	Montréal	514 873-3480
			Ailleurs	1 800 463-4776
Télécopieur :	Québec	418 528-5655	Québec	418 646-9251
	Ailleurs	1 866 734-4418	Montréal	514 873-5951
Heures de service :	du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30		du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)	

- ALOGLIPTINE (BENZOATE D')/METFORMINE (CHLORHYDRATE DE) – *Kazano^{MC}*

Code EN150 – Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 :

- lorsqu'une sulfonylurée est contre-indiquée, non tolérée ou inefficace;
et
- lorsque les doses quotidiennes de metformine sont stables depuis au moins trois mois;

2. Rappel

Lorsque la situation de la personne assurée ne correspond pas aux indications de paiement associées aux codes, l'ordonnance ne peut être codifiée. La Régie suggère donc au prescripteur d'inscrire le code « XX » sur l'ordonnance pour en aviser le pharmacien.

Toutefois, si la situation de la personne assurée répond aux exigences de la mesure du patient d'exception, une demande peut être transmise à la Régie au moyen du formulaire *Mesure du patient d'exception – Demande d'autorisation de paiement* (n° 3996), dûment rempli ou encore, par le biais d'Internet.